

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

9 septembre 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 9 septembre 2019, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier int., Gaétan Perron, Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe et l'agente de développement Nadja Guay sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-09-01

Il est proposé par **Yves Bond**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE AOÛT 2019

2019-09-02

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU que les procès-verbaux du 5 août 2019, et la séance extraordinaire du 20 août 2019, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Nadja Guay présente sa stagiaire Maude Bélanger qui étudie en travail social au Cégep et qui l'aidera dans ses tâches cet automne.

Un citoyen s'informe si la municipalité peut obliger un propriétaire à faucher une terre en friche qui lui est nuisible. Nous allons vérifier au règlement sur les nuisances.

Il s'informe aussi à propos du raccordement possible à l'égout municipal. Une rencontre entre les quatre propriétaires sera organisée dans les prochaines semaines.

Un autre citoyen mentionne que le ramassage du recyclage est bâclé. Il s'informe aussi du processus de l'octroi de ce contrat.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Appui à Aménagement Forestier coopératif des Appalaches

2019-09-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton est heureuse de constater qu'un projet d'envergure dans le Haut-Saint-François est en planification;

CONSIDÉRANT QUE c'est en mobilisant l'ensemble des acteurs et intervenants de la région que AFC des Appalaches trouvera les solutions à certaines problématiques régionales comme la pénurie de main d'œuvre, la demande accrue de formation et le manque de relève acéricole;

CONSIDÉRANT QUE les étapes du projet et les services qui en découleront intègrent bien les différents pôles du développement durable et prévoient un réel effort de coopération;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est un axe de développement économique majeur pour la région et ce projet est novateur grâce à l'utilisation de nouvelles technologies qui tiennent compte des enjeux environnementaux. Il permettra au milieu de se démarquer et d'offrir des services complets en acériculture, et ce pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QU'Aménagement forestier coopératif des Appalaches est présent et actif sur le territoire du Haut-Saint-François et du Granit depuis plus de quarante-cinq ans et est en mesure de mener à terme un tel projet;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton appuie par une lettre le projet de construction d'un centre de bouillage et de développement des services acérisico-forestiers de l'AFC des Appalaches.

ADOPTÉE

5.2 Dérogation mineure - 70, chemin Auckland

2019-09-04

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU);

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure pour la construction d'un patio au 70, chemin Auckland soit acceptée selon la recommandation du CCU.

ADOPTÉEⁱ

5.3 Demande de Bernard Lemieux

2019-09-05

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QU'un fossé soit creusé au coin du Chemin Gagnon et du Chemin Randboro au frais de la municipalité.

ADOPTÉE

5.4 Moisson HSF

2019-09-06

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'acheter 5 billets au montant de 20\$ pour la Course de canards organisées pour financer les activités de Moisson Haut-Saint-François, le 22 septembre prochain et que tout gains possibles seraient remis au Club des Petits Déjeuners de l'École des Trois Cantons.

ADOPTÉE

5.5 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.6 PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

2019-09-07

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes

et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de proclamer la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉEⁱⁱ

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

La conseillère Audrey Turgeon s'est impliquée au Tournoi El-Toon. Le conseiller Pierre Blouin est allé au souper de la Fraternité de l'Âge d'or où Marie-Claude Bibeau était présente. Il s'est aussi impliqué au Tournoi El-Toon. Les autres conseillers n'ont pas eu de représentation.

6.2 Développement économique et social

L'agente de développement fait part au conseil des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et ainsi que le suivi des dossiers en cours.

Les pochettes d'accueil ont été remises aux nouveaux arrivants. La soirée pour la remise des prix du concours Jardins et Potagers fleuris aura lieu 16 octobre à la Place Auckland et sera ouverte aux personnes qui se sont impliquées dans le projet Jardin'Âge

Le 9 octobre aura lieu la première rencontre de SICA.

La fête des SAE qui s'est déroulée à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent a été un succès.

Le Tournoi El-Toon s'est très bien déroulé. Un retour sur l'événement ainsi que le bilan financier seront bientôt faits.

6.2.1 Travaux réfection Salle des Loisirs

Les employés municipaux feront la réparation du toit de la salle des Loisirs et installeront les nouveaux jeux. La salle sera repeinte.

6.3.1 Correspondance MAMH

Le directeur général présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3.2 Correspondance MRC du HSF

Le directeur général indique au conseil l'entente de partenariat avec Valoris n'était pas nécessaire.

6.4.1 Budget révisé ORH 2019

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU D'approuver le budget révisé 2019 de l'Office Régional d'Habitation du Haut-Saint-François pour l'immeuble situé à St-Isidore-de-Clifton, tel que présenté par le conseiller en gestion, Daniel Hannaburg le 31 juillet dernier.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

2019-09-08

6.4.2 Immeuble à logement | 104, rue Principale

2019-09-09

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble à logement situé au 104 rue Principale à Saint-Isidore-de-Clifton est présentement inoccupé et n'est pas entretenu;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux rebuts sont laissés à l'abandon sur le terrain y compris une carcasse d'auto, ce qui attire de la vermine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton reçoit des commentaires négatifs des citoyens depuis plusieurs années concernant l'état de délabrement de cet immeuble situé à l'entrée du village;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton a des doutes concernant la salubrité et la solidité de cet immeuble;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU de mandater le chef incendie et l'inspecteur municipal responsable des nuisances, à effectuer une inspection pour la salubrité et la solidité de l'immeuble à logement situé au 104, rue Principale à Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE^{iv}

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le secrétaire-trésorier par intérim commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 août 2019 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Embauche commis de bureau

2019-09-10

CONSIDÉRANT QUE la candidate Myriane Desindes a accepté un autre emploi;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'embaucher Diane Dugal, pour le poste de commis de bureau, à raison d'environ 10 heures par semaine, et selon les conditions négociées, jusqu'au retour du congé de maternité de la directrice générale le 30 août 2020;

ADOPTÉE

7.1.2 Cain Lamarre - Offres de Service

2019-09-11

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale (ou tout autre représentant mandaté par la direction générale) à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. »

ADOPTÉE^v

7.2 Sécurité publique

La pratique a eu lieu le 20 août à la tour de St-Malo et 10 pompiers étaient présents. Un accident de VTT est survenu le 8 août.

7.2.1 Inspections haut risque

2019-09-12

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU

D'annuler la résolution 2018-08-04 qui mandatait le TPI Claude Lemire pour l'année 2018;

De prévenir la MRC de Coaticook de notre intention de faire effectuer l'inspection des bâtiments à risques élevés et très élevés, du territoire de Saint-Isidore-de-Clifton, pour l'année 2020, par leur préventionniste.

ADOPTÉE

7.2.2 Fusion avec Martinville

Le directeur incendie Daniel Fortier propose une rencontre avec les municipalités de Martinville, Saint-Malo, et Sainte-Edwidge-de-Clifton pour qu'une nouvelle entente intervienne entre ces municipalités pour les services incendie.

7.2.3 Formation situation urgence

2019-09-13

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU QUE le maire soit mandaté pour suivre une formation de communication en situation d'urgence, le 24 octobre 2019 à Sherbrooke.

ADOPTÉE^{vi}

7.3 Voirie municipale

Le directeur général par intérim informe le conseil des travaux effectués à la voirie ce mois-ci et des investissements à faire dans les prochains mois en voirie.

7.3.1 Achat ordinateur Voirie

2019-09-14

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QU'un ordinateur soit acheté au montant de 772,49 \$ (avant taxes) pour le garage municipal, à la compagnie Tech-Nic Réseau conseil.

ADOPTÉE

7.3.2.1 Entretien des Plates-bandes

2019-09-15

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE Madame Carole Galaud termine l'entretien des plates-bandes de la municipalité pour finir la saison 2019, au tarif horaire de 20\$.

ADOPTÉE

7.3.2.2 Réaménagement des Plates-Bandes

2019-09-16

CONSIDÉRANT les soumissions proposées par La Jardinière, Myriam Fréchette, pour le réaménagement des plates-bandes de la municipalité;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU de mandater La Jardinière, Myriam Fréchette, pour le réaménagement des plates-bandes de la municipalité, selon les soumissions et la disponibilité présentée.

ADOPTÉE^{vii}

7.3.3 Résultats soumissions Sable d'hiver

2019-09-17

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues le 5 septembre 2019 pour l'appel d'offres de 2 400 tonnes de sable abrasif pour l'hiver 2019-2020, ouvertes en présence de Nadja Guay, Bibiane Leclerc et Jean-Philippe Courtemanche pour Gravières de l'Estrie:

Soumissionnaire	Prix Tonne (avant taxes)			KM	Meilleur Prix pour 2400 Tonnes	
	Sans transport	Transport fournisseur	Transport voirie			
Scierie Labranche	6,25 \$	9,50 \$	8,20 \$	7,1	21 234,48 \$	Moitié /moitié
Gravière Bouchard	4,30 \$	12,60 \$	11,47 \$	28,8	26 478,32 \$	Moitié /moitié
Gravières de l'Estrie	4,49 \$	10,73 \$	10,57 \$	24,4	23 425,16 \$	Moitié /moitié
Ferme Lessard	4,60 \$	-	9,75 \$	20,7	23 410,32 \$	Au banc

CONSIDÉRANT QUE ce processus d'appel d'offres a suivi les règles relatives à l'octroi des contrats municipaux;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE le contrat d'approvisionnement en sable abrasif pour l'hiver 2019-2020 soit donné à la Scierie Labranche comme suit :

- 1 200 tonnes au montant de 6,25\$/tonne (avant taxes) au banc
- 1 200 tonnes au montant de 9,50\$/tonne (avant taxes) avec transport.

ADOPTÉE^{viii}

7.3.4 Appel d'offres Déneigement Bureau, École, Loisirs

2019-09-18

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU QUE la municipalité publie un appel d'offres pour le déneigement des stationnements du bureau municipal, de l'école et de la Salle des Loisirs.

ADOPTÉE

7.3.5 MTQ

2019-09-19

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 401 809 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

7.3.6 Embauche Employé déneigement

2019-09-20

Il est proposé par **Perry Bell**

QU'une offre d'emploi soit publiée pour un poste d'employé de voirie pour le déneigement des chemins municipaux.

ADOPTÉE

7.4 Environnement

7.4.1 Qualité des matériaux

2019-09-21

CONSIDÉRANT les résultats des demandes de prix pour l'analyse de matériaux dans le cadre du projet « Lot 1 : Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable 8ième Rang »;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE le mandat d'analyse de matériaux dans le cadre du projet « Lot 1 : Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable 8ième Rang » soit donné à la firme Granulab au montant de 6 725 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

7.4.2 Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

2019-09-22

CONSIDÉRANT QUE Frédéric Dodier a présenté au conseil municipal de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, en août 2019, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 qui a été validé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 4 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018;

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.

ADOPTÉE

7.4.3.1 Programmation TECQ 2014-2018 V.3

2019-09-23

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

« La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. »

ADOPTÉE

7.4.3.2 Travaux TECQ 2014-2018 | Décompte #1

2019-09-24

CONSIDÉRANT l'approbation par la consultante Johanne Brodeur, ing. de la firme FNX, du décompte progressif #1 présenté par la compagnie Lafontaine et fils au montant de 276 167,25 \$ (avec taxes), en référence au projet F1730447 Lot 1;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de payer le décompte progressif #1 de 276 167,25 \$ (avec taxes) de la compagnie Lafontaine et fils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{ix}

7.4.4.1 Puits Chemin Thomas-Doyon | Consentement des propriétaires

2019-09-25

CONSIDÉRANT QUE les immeubles situés au 52, Chemin Thomas-Doyon et 82, Chemin Thomas-Doyon sont actuellement desservis par une conduite d'eau potable qui est vétuste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton procède à une réfection des conduites d'aqueduc dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les consultants de la Municipalité ont recommandé la fermeture de la conduite qui dessert ces immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'installation d'une nouvelle conduite sont exorbitants, puisque seuls 2 immeubles seraient alors alimentés par la prolongation de conduite jusqu'au chemin Thomas-Doyon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a proposé de procéder au creusage et à l'installation de puits artésiens pour alimenter ces immeubles en eau potable;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton fasse creuser à ses frais, un puits artésien pour chacun des immeubles situés au 52, Chemin Thomas-Doyon et 82, Chemin Thomas-Doyon, ayant obtenu le consentement des propriétaires de ces immeubles;

QU'une demande d'autorisation de débranchement de deux abonnés à l'aqueduc municipal de Saint-Isidore-de-Clifton soit envoyée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ADOPTÉE

7.4.4.2 Puits Chemin Thomas-Doyon

2019-09-26

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-25;

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour le creusage de deux puits pour les immeubles situés au 52, Chemin Thomas-Doyon et 82, Chemin Thomas-Doyon;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton fasse creuser à ses frais, un puits artésien pour chacun des immeubles situés au 52, Chemin Thomas-Doyon et 82, Chemin Thomas-Doyon, selon l'estimé présenté par la compagnie Puits Bernier, au montant de 7 850,50 \$ (avant taxes);

ADOPTÉE

7.4.5 Pavage 8e rang

2019-09-27

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter la modification au bordereau de soumission du projet F1730447 Lot 1 de la compagnie Lafontaine et Fils inc., pour le pavage d'une longueur de 17 mètres, sur le 8^e rang, pour un montant de 10 500 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

8. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2019-09-28

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

D'approuver le rapport des salaires versés et retenues à la source de juillet 2019 totalisant un montant de 45 994,92 \$

D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 99 958,12 \$ en référence aux chèques nos 201900569 à 201900676 et d'autoriser le secrétaire-trésorier int. à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 48 502,42 \$.^x Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 39 423,54 \$.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

2019-09-29

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

10. DIVERS

10.1 Système d'alerte

2019-09-30

CONSIDÉRANT la soumission n°2513 présentée par la compagnie Tech-nic Réseau conseil le 9 septembre 2019;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de mandater la compagnie Tech-nic Réseau conseil pour mettre en place un système pour effectuer la gestion des alertes sur le territoire de la municipalité, au montant de 2 175,02 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE^{xi}

10.2 Résultats d'activités

Le directeur général int. présente au conseil les résultats du spectacle David Jalbert qui a eu lieu en juin et de la Tire de chevaux de juillet.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Un citoyen informe le conseil que la pression d'eau dans le bas du village est très basse. Un autre citoyen s'informe à propos de Valoris, le maire lui indique qu'il est positif à propos du plan de relance. Il demande aussi les intentions de la municipalité d'acheter l'immeuble du 104, rue Principale.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-09-31

Il est proposé par **Pierre Blouin**

De clore la présente séance à 21h30, l'ordre du jour étant épuisé

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

-
- i Dossier remis à l'inspecteur 2019-09-25
 - ii Envoyée par courriel à Mathilde Trou 2019-10-02
 - iii Rés. Envoyée à André Croisetière 2019-09-11
 - iv Résolution et lettre envoyées à Me Guertin – par courriel
 - v Résolution expédiée 2019-10-01 à Stephane Reynolds par courriel
 - vi Inscrit le 5 septembre
 - vii Myriam Fréchette a été contactée. Plate-bande du bureau sera faite cet automne ou tôt le printemps prochain.
 - viii Envoyée aux soumissionnaires 2019-09-16
 - ix Rés. Expédiée à Christine Boudreau 2019-09-10 (courriel et poste)
 - x Chèques postés le 2019-09-10
 - xi Rés. Envoyée par courriel 2019-10-01